



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 241-2021
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.360

Déposée le : 29.11.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, pvl) (porte-parole)
Rappa (Burgdorf, Le Centre)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 02.12.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Suspension des travaux sur les campus de Bienne et de Berthoud

Le Conseil-exécutif est chargé de suspendre les travaux de réalisation des campus de Bienne et de Berthoud et de réévaluer la situation quant aux points suivants en particulier, avant d'en faire un rapport à l'intention du Grand Conseil :

1. calendrier actualisé (au niveau politique, juridique, de la planification et de la construction),
2. prévision de l'évolution des coûts, en particulier des coûts excédentaires,
3. procédures juridiques en cours en rapport avec les deux projets,
4. possibles adaptations en raison des retards, notamment d'un point de vue de la politique de la formation (sites scolaires et autres),
5. nécessité de mesures provisoires, en particulier à Berthoud.

Développement :

La mise en œuvre des deux grands projets interreliés que sont le campus de Bienne et celui de Berthoud est préoccupante. En raison d'importants retards à Bienne, le calendrier initial ne peut de loin pas être respecté. Les litiges en suspens à Bienne ne sont toujours pas résolus. L'évolution des coûts et, à Berthoud, la question des solutions provisoires suscitent également des inquiétudes. Le Conseil-exécutif est prié de suspendre les travaux et de réévaluer ces deux grands projets à l'intention du Grand Conseil.

Motivation de l'urgence : en raison de l'évolution dynamique de la situation, il nécessaire de posséder une connaissance complète sur l'état de ces projets extrêmement importants et coûteux en tout cas au printemps 2022.

Destinataires

- Grand Conseil